



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-132

PUBLIÉ LE 29 MARS 2021

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Pôle d'Intérêt Commun PIC

75-2021-03-26-00004 - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2021-03-29-00002 - Arrêté portant délégation de signature - SIE Paris
9ème arrondissement Ouest (5 pages)

Page 8

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-03-26-00004

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

**DIRECTION ECONOMIQUE, DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT
ET DU PATRIMOINE**

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine par intérim,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté du 11 Février 2021, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de l'Economie, des Finances de l'Investissement et du Patrimoine,

Vu l'arrêté n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 modifié portant délégation de signature du directeur général en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté directorial ANADDG 2019-ANA401 2019-03 0010 en date du 4 avril 2019 portant nomination de Monsieur Didier FRANDJI, Directeur du Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Seine-Saint-Denis, en charge de l'intérim du poste de Directeur Economique, des Finances de l'Investissement et du Patrimoine.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier FRANDJI, Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, par intérim, délégation est donnée à Michaël COHEN, Adjoint au Directeur :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés – hors marchés centraux - et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier FRANDJI et de Michaël COHEN, délégation est donnée à Karine ISTIN, Arnaud LUNEL, Hadrien SCHEIBERT,

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, et actes administratifs de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme (sans préjudice des stipulations de l'article 3), et des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Arnaud LUNEL, Directeur du Département Immobilier & Investissements, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, à l'exclusion de ceux relatifs à l'emprunt à moyen et long terme ou à la trésorerie, dans la limite de ses attributions,
- Pascal SOUBIGOU, Directeur délégué à l'Investissement Biomédical, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Muriel BROSSARD-LAHMY, Directrice de la DPDA, à l'effet de signer les correspondances et documents, dans la limite de ses attributions,
- Evelyne GODARD, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, et actes administratifs nécessaires au fonctionnement du service facturier.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'Arnaud LUNEL, Directeur du Département Immobilier & Investissements, délégation est donnée à :

- Cécile GAMBIER, Adjointe au Directeur du Département Immobilier et Investissements,
- Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage – programmation et conduite d'opérations,
- Denis MARCHAL, Chef du Service Patrimoine et Valorisation Foncière,
- Charles MORVAN, Chef du Service de la Programmation et du Pilotage des Budgets d'Investissement,
- Bruno IDASIAK, Chef du Service Risques, Energie et Développement Durable,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de leurs attributions respectives.

- Philippe ROUVRAIS, Chef du Service Financement et Trésorerie,

à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, délégation de signature est donnée à :

- Isabelle NORAZ, Adjointe au Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, dans la limite de ses attributions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe ROUVRAIS, délégation de signature est donnée à :

- Karine ALLEN, Adjointe au Chef du Service Financement et Trésorerie, à l'effet de signer les seules décisions relatives aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables,

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Karine ISTIN, Directrice du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Arnaud POUILLOT, Adjoint à la Directrice de Département, Chef du Service de la Recette et de la Facturation,
- Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Règlementation Comptable,

à l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Arnaud POUILLOT, Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Paul SAUVEPLANE, Adjoint au Chef de Service de la Recette et de la Facturation, à l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Service de la Recette et de la Facturation, notamment les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes,

- Nevine BREHAUT, Adjointe au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, Secteur correspondants informatiques, à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes,
- Bilel KESKESSA, Adjoint au Chef du Service de la Recette et de la Facturation, à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Hadrien SCHEIBERT, Directeur du Département du Budget et du Pilotage, délégation est donnée à :

- Antoine LETIERS, Adjoint au Directeur du Département,
- David PONSOLLE, Adjoint au Directeur du Département,

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Evelyne GODARD, Directrice du service facturier de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris, délégation est donnée à Didier SAVARD.

ARTICLE 8

L'article n° 75-2019-142 en date du 12 avril 2019 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 10

Le Directeur Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, par Intérim, et les agents mentionnés aux articles 1,2,3,4,5,6,7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 26 mars 2021

Le Directeur Economique, Financier,
de l'Investissement et du Patrimoine

Didier FRANDJI

SIGNÉ

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-03-29-00002

Arrêté portant délégation de signature - SIE Paris
9ème arrondissement Ouest



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 29/03/2021

SIE Paris 9^{ème} arrondissement Ouest
9 rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, monsieur Pierre VERGUIN, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 9^{ème},

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Anne POUREAU, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, et à M. Jean-Yves MADELMON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Catherine CASANOVA-SOUBIRAN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Alain DALUZEAU	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Jonathan DEROYANT	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Patrice PEREZ	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Frédéric BOUILLANNE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Thierry COUET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme. Raphaëlle AUNAY	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Nathalie AUBINAUD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Myriam FARHAT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Solange MEIRONE.	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Mme. Madina ADJADI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Laurence BLANC	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Rachel BOEHLI	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Lauriane CASSARD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sylvie CASTEJON	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sandrine DANDO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Marie-Claire EVAN	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Gilles GLEYO	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Aldina GODINHO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Amaury GOULT	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sonia ITKINE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Hélène LAFONT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Maryvonne LE GUILLOU	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Pascal MARECHAL	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Eric MEYER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Céline ROUSSEL	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous, aux agents mentionnés ci-après:

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme Catherine CASANOVA-SOUBIRAN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Alain DALUZEAU	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Jonathan DEROYANT	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Patrice PEREZ	inspecteur des finances publiques	15 000 €
Nathalie AUBINAUD	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Raphaëlle AUNAY	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Myriam FARHAT	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Solange MEIRONE	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Zohra MAHI	Agente des finances publiques	2 000 €
Maxime LEVANNIER	Agent des finances publiques	2 000 €
Michèle SANGLIER	Agente des finances publiques	2 000 €

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
Mme Catherine CASANOVA-SOUBIRAN	Inspectrice des finances publiques
M. Alain DALUZEAU	Inspecteur des Finances publiques
Christophe DE CONTET	Inspecteur des finances publiques
Jonathan DEROYANT	Inspecteur des finances publiques
Marie-José LASCAUD	Inspectrice des finances publiques
Patrice PEREZ	inspecteur des finances publiques
Nathalie AUBINAUD	Contrôleuse des finances publiques
Raphaëlle AUNAY	Contrôleuse principale des finances publiques
Olivier DOMARIN	Contrôleur principal des finances publiques
Myriam FARHAT	Contrôleuse des finances publiques
Thierry GAUTHIEZ	Contrôleur principal des finances publiques
Solange MEIRONE	Contrôleuse des finances publiques
Chantal RESMER	Contrôleuse des finances publiques
Zohra MAHI	Agente des finances publiques

Maxime LEVANNIER
Michèle SANGLIER

Agent des finances publiques
Agente des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Le comptable public,
responsable du service des impôts des
entreprises
de PARIS 9^{ème}

Signé

Pierre VERGUIN